



La commune de FILLIÈRE,
commune nouvelle créée le 1^{er} janvier 2017 (9 414 habitants)

recherche un-e

ANIMATEUR RÉFÉRENT SECTEUR JEUNES

Date prévue pour la prise de fonctions : vendredi 30 août 2019

Type de recrutement : fonctionnaire ou, à défaut, contractuel-le de droit public

Cadre d'emploi : animateur territorial, animateur territorial principal de 2^{ème} classe, animateur territorial principal 1^{ère} classe

Date limite de réception des candidatures : 22 août 2019

Missions :

Sous la responsabilité du coordonateur « Secteur jeunes », vous mettrez en place des actions pour les 12-17 ans de la commune de Fillière. Vous avez la responsabilité de direction lors des accueils de loisirs.

A ce titre, vous serez notamment chargé-e de :

- Proposer des activités pédagogiques et éducatives pour un public jeune,
- Echanger avec les jeunes sur les différents lieux de vie de la commune de Fillière,
- Elaborer et rédiger le projet pédagogique en collaboration avec les animateurs-trices et le coordonateur en respectant les objectifs du projet éducatif de la collectivité,
- Mettre en place et animer des ateliers éducatifs au sein du collège,
- Mettre en place et animer un conseil municipal pour enfants en partenariat avec les élus et les directeurs d'école,
- La gestion du local jeune,
- Assurer que les jeunes soient acteurs et à l'initiative des actions et des projets du secteur jeunes,
- Mettre en place une dynamique locale avec les associations du territoire.

Relations fonctionnelles / Encadrement :

Internes : Les animateurs secteur jeunes,

Externes : Intervenants extérieurs, directeur d'école, prestataires de services, parents, associations locales, collège de secteur.

Lieu d'affectation : commune de Fillière, en commune déléguée de Thorens-Glières.

Temps de travail : temps complet, 35h.

Profil recherché :

- Diplôme : Niveau BPJEPS,
- BAFD Exigé,
- Expérience confirmée dans l'animation,
- Expérience confirmée auprès d'un public jeune,
- Connaissances des collectivités locales, de leurs services et de leur fonctionnement,
- Connaissances des outils bureautiques,
- Connaissance de l'animation et du fonctionnement des établissements scolaires et périscolaires,
- Effectuer une veille réglementaire,
- Connaissances des règles d'hygiène et de sécurité pour l'accueil des enfants,
- Autonomie, flexibilité, rigueur et sens de l'organisation,
- Aisance relationnelle,
- Faire preuve de dynamisme et de motivation,
- Diplomatie, écoute et respect de la confidentialité,
- Capacité de négociation et de gestion des conflits
- Permis.

Rémunération : régime indemnitaire selon dispositions propres à la collectivité + CNAS + titres-restaurant + participation à la protection sociale « prévoyance maintien de salaire ».

Renseignements et candidatures :

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le responsable du pôle enfance jeunesse et sports, Monsieur MILHAU, au 04.50.22.82.32, ou la gestionnaire du pôle ressources humaines, Madame PHILIPPE, au 09.71.09.05.65.

Transmettre votre candidature (CV+lettre de motivation) **pour le 22 août 2019** à Monsieur le Maire de Fillière, soit par courriel à rh@commune-filliere.fr (**fichier pdf**), soit par courrier au 300 rue des Fleuries, THORENS-GLIÈRES, 74570 FILLIÈRE.

Information travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à toutes les candidates et tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.